



## Renouvellement carte de sejour

Par **zouke**, le **10/04/2014** à **15:32**

Bonjour,

je suis marié depuis 2010 en engleterre et en mars 2012 je suis arrivé en france avec ma femme de nationalité française avec un titre de sejour d'1 ans que j'ai déjà renouvelé 2 fois, nous avons eu une petite fille en juin 2013 elle a 9 mois aujourd'hui. Mon souci c'est que ma femme a vu un avocat pour demander le divorce et je viens juste d'être aux courants car l'avocat m'a appelé sur mon téléphone, Ma question est de savoir si je pourrai renouveler ma carte de sejour si jamais le divorce est prononcé car j'ai une carte de sejour vie privée et familiale?

je vous remercie d'avance de vos réponses !!!

Par **louison123**, le **10/04/2014** à **16:10**

Si vous subvenez à l'entretien et à l'éducation de votre fille en contribuant en fonction des vos ressources depuis sa naissance, vous pouvez obtenir le titre de séjour.

Je vous conseille de voir un avocat déjà pour le divorce